



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/12/2025

MAIRIE
18 Avenue de la Gare
54290 BAYON
Tél : 03 83 72 51 52

secretariat@mairie-bayon.fr
www.mairie-bayon.fr

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept décembre à 19h00, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence du Maire, Mme CHARROIS Nicole.

Étaient présents : Mme CHARROIS Nicole, M. CUNAT Damien, Mme BEURTON Sandrine, M. RAULIN Thomas, Mme DELORME Sylvie, M. DELIEGE Fabrice, Mme VAUNE Audrey, M. DECLERCQ Ludovic, Mme RAUMEL Karine, M. RUSE Serge, Mme PETAT COLLE Annick, M. ROUY Christophe, Mme COINTEAUX Chantal

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 16
Présents : 13
Absents : 1
Excusés : 2
Nombre de suffrages exprimés : 14
Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 0

Étai(ent) excusé(s) : M. LAMOISE Régis donne pouvoir à Mme VAUNE Audrey
Mme FRANCOIS Vanessa

Étai(ent) absent(s) : Mme LURION Eve-Hélène

A été nommé comme **secrétaire de séance** : M. RAULIN Thomas

Facturation du repas des anciens à Virecourt
Délibération n°2025 - 39

Date de convocation
10/12/2025

Date d'affichage
19/12/2025

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Sous-Préfecture et publiée le :

19/12/2025

Considérant le repas des anciens qui a eu lieu le 16 novembre 2025,
Considérant que les communes de Bayon et de Virecourt se sont associées pour cet événement,

Le coût total du repas est partagé par les deux communes au prorata de leur nombre d'habitants présents.

Coût total : 7 365.94 €
Nombre de participants : 124
Coût par convive : 59.40 €
33 convives de Virecourt : 1 960,20 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et l'unanimité,

AUTORISE

Madame le Maire à facturer la somme de 1 960,20 € à la commune de Virecourt dans le cadre de la participation au coût du repas des anciens.

Signature du secrétaire de séance :

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Bayon,
Le Maire

